

Tribunal de la concurrence—Loi

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je veux parler sur le projet de loi C-91. Le parrain de ce projet de loi est le ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada (M. Côté). Si on se reporte à l'expérience passée de ce ministre pour protéger les consommateurs, principalement du Québec au niveau du pétrole, je pense que c'est un échec et il est impossible pour l'ensemble des Canadiens de lui faire confiance. Le ministre est peut-être un gars bien gentil, bien gentleman mais, malheureusement, c'est un ministre du Québec et, dans ce gouvernement-là, il n'a pas de pouvoir. Il n'a pas de pouvoir et il s'est même laissé bafouer et a laissé bafouer les Québécois ici même à la Chambre des communes par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{me} Carney). Et c'est ce même individu, au nom de je ne sais pas qui, qui se dit ministre des consommateurs—mais je le vois plus ministre des corporations que des consommateurs—qui vient nous présenter un projet de loi qui, à mon avis, est incomplet et ne protège pas suffisamment les consommateurs.

Monsieur le Président, ce projet de loi arrive toujours, comme dans plusieurs autres domaines, après que certaines transactions ont été faites. Je me réfèrais au domaine de l'industrie pétrolière. Tout le monde se rappellera du fameux rapport O'Farrell qui avait été présenté par le même ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada et qui démontrait clairement qu'il y avait une sous-capacité de raffinage au Québec et qui allait à l'encontre des intérêts des consommateurs du Québec, si ce même gouvernement acceptait et autorisait la transaction pour la vente de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal à Ultramar.

Monsieur le Président, en conférence de presse devant les journalistes, ce même ministre s'était engagé solennellement à huit occasions, en réponse à des ministres—cette conférence de presse était le mercredi, j'étais présent—à rendre public le rapport le vendredi. Le jeudi matin, le lendemain de cette conférence, ce même ministre ne disait plus un mot et ce rapport nous a été transmis pas mal plus longtemps après la date qui était nécessaire pour en discuter. Le gouvernement a permis de commettre ce qu'on appellera dans l'histoire du Québec un acte barbare à l'endroit des Québécois et a permis une transaction: à une compagnie étrangère d'acheter une raffinerie—alors qu'il y avait des compagnies canadiennes qui voulaient l'acheter—pour la fermer et faire perdre 450 emplois dans l'est de Montréal et éliminer, c'est ce qui est le pire, éliminer, dis-je, la concurrence qui avait pour but de protéger les consommateurs québécois.

Monsieur le Président, de plus dans ce projet de loi, le gouvernement nous parle d'un tribunal. Mais comment ce tribunal sera-t-il formé et par qui les membres seront-ils nommés? Encore là, depuis le 4 septembre, tous les événements de patronnage, de corruption, de nominations, tous les «travers» qui ont été faits par les ministres, les députés de ce gouvernement, encore une autre fois, comment peut-on penser que nous, les gens de l'opposition, si nous sommes responsables, si nous respectons nos électeurs, si nous respectons la population canadienne, nous allons pouvoir faire confiance à ces gens? Peut-on faire confiance à ces gens qui vont faire strictement de la

nomination politique, alors qu'on sait que la très grande majorité des gens qui seront nommés par ce gouvernement seront des gens de l'industrie qui se foutent carrément des consommateurs, qui pensent carrément au profit?

Monsieur le Président, ce même ministre dépose ce projet de loi et on sait que, très bientôt, il va déposer d'autres modifications qui iront à l'encontre des intérêts des consommateurs au niveau des produits pharmaceutiques. C'est vrai qu'il y a la pression des grosses compagnies, des multinationales, c'est vrai que les «chums à Brian» sont pesants, ils ont de l'argent. Les miens n'en ont pas d'argent, mais c'est du monde sincère, honnête, ordinaire. Mais ce sont des consommateurs, des consommatrices.

Une voix: Ce sont tous des anges, dans Sainte-Marie.

M. Malépart: Et la plus belle preuve, monsieur le Président... Le député qui vient de dire que les gens de Sainte-Marie sont tous des anges, oui! Vous avez tous vu dans les journaux que le gagnant des 7 millions de dollars, ce sont des gens de Sainte-Marie. Et on a vu l'honnêteté de ces gens-là alors qu'une personne honnête a trouvé le billet gagnant, qu'elle est allée le remettre à qui de droit, et ils l'ont partagé à parts égales. Cela démontre clairement l'honnêteté et la charité des gens pauvres. Ces gens-là auraient pu, comme souvent on le voit dans la haute société, pour avoir bonne conscience donner un petit \$50,000 et garder 7 millions de dollars: Ils l'ont partagé à parts égales, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je sais qu'en comité mes collègues de Papineau et de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (MM. Ouellet et Allmand) qui ont beaucoup d'expérience dans ce domaine, en collaboration avec les associations de consommateurs, proposeront et lutteront pour apporter des amendements afin d'améliorer le projet de loi.

Monsieur le Président, il y a plusieurs raisons qui font qu'on ne peut accepter tel que présenté ce projet de loi, non seulement au niveau du contenu du projet de loi, du manque d'efficacité, du manque aussi de la façon dont les causes seront entendues, de quelle façon les gens qui feront partie de ce tribunal seront nommés, mais surtout à cause du manque de confiance que la population canadienne a à l'endroit de ce gouvernement conservateur et principalement du premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, c'est clair et net—dans tous les sondages, c'est ce qui revient—on ne peut faire confiance, et dans un mot bien simple que tous les gens comprennent on ne peut «truster» cette équipe-là et surtout le premier ministre. C'est pour cela que le parti libéral va mettre tout en oeuvre pour tenter de forcer ce gouvernement à mettre de la crédibilité dans ce projet de loi, à s'assurer qu'il y ait des formules de nomination qui feront que l'ensemble des consommateurs du Canada et représentant les régions—le Canada c'est un grand pays, les Québécois pensent différemment des Albertains, ils ont des préoccupations différentes—il est donc important que des gens de chaque région soient représentés sur ce comité, mais il ne faut surtout pas laisser seul à ce gouvernement le soin de nommer des gens qui vont faire partie de ce comité parce que ce sera strictement des gens qui représenteront la grande entreprise.

Monsieur le Président, je termine sur ce sujet car j'ai des collègues de mon parti qui auraient des commentaires à faire,